



Envoyé en préfecture le 08/10/2018
Reçu en préfecture le 08/10/2018
Affiché le **5 2 0**
ID : 081-218101954-20181003-50_18_D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

n° 50_18_D

DEPARTEMENT
TARN

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NAVES

Séance du 03 octobre 2018

NOMBRES DE MEMBRES

<i>Afférents au Conseil Municipal</i>	<i>En exercice</i>	<i>Qui ont pris part à la Délibération</i>
---	--------------------	--

15	15	13
----	----	----

Date de convocation
27/09/2018

Date d'affichage
27/09/2018

L'an deux mille dix-huit et le trois octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre inscrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Marc COUSINIE, Maire.

Présents : M.COUSINIE, M.BARBARA, Mme.BAUX, M.CALMELS, Mme.CANREDON, M.CHAPPERT, M.COURTOIS, M.DAYDE, Mme.DENJEAN, Mme.FATOUT, Mme.PONT, M.SICARD, M.STREHALANO.

Absents : Mme.COSENZA, M.POULAIN.

Madame BAUX a été nommée secrétaire de séance.

Objet : PLU Labruguière, avis.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la révision du PLU de la Commune de Labruguière, voisine à la commune de Navès. Il donne lecture des différentes orientations de cette révision et précise que celle-ci est faite pour confirmer certaines zones naturelles.

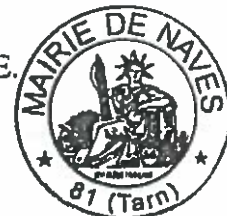
Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable aux orientations prises lors de la révision du PLU de la commune de Labruguière.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marc COUSINIE.



Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le ...08 OCT. 2018.....